

Envoi : 12/12/2017

Réception par le Préfet : 12/12/2017

Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-11-3-6

Séance du vendredi 8 décembre
2017

SOLLICITATION DE FONDS FEADER DANS LE CADRE D'OPERATIONS CYCLABLES DEPARTEMENTALES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. STRAUMANN.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

ABSENTS :

MM. ADRIAN, DELMOND, MUNCK, SCHELLENBERGER, TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise la Présidente à solliciter les fonds FEADER et à signer les dossiers de demande de subvention concernant les trois opérations suivantes dont le plan de financement prévisionnel est finalisé :
 - o liaison HERRLISHEIM-EGUISHEIM, pour laquelle 59 287,42 € d'aide FEADER sont attendus ;
 - o projet du Pont des Ecluses sur la RD 415 à VOGELGRUN, pour lequel 78 572,99 € d'aide FEADER sont attendus ;
 - o projet d'implantation de Relais Information Services (RIS) le long des EuroVelo, pour lequel 4 054,11 € d'aide FEADER sont attendus ;
- Fixe l'imputation des recettes correspondantes à la ligne : Programme A171, Chapitre 13, fonction 621, nature 13278 ;
- Approuve la convention-type FEADER (convention relative à l'attribution d'une aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, mesure 7 « service de base et rénovation des villages dans les zones rurales », type d'opération 0705B « développement et promotion du tourisme rural ») d'octroi des fonds communautaires jointe en annexe à la présente délibération ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer, sur la base de la convention-type précitée, une convention spécifique pour chacune des trois opérations listées ci-avant, ainsi que tout autre document nécessaire à la perception des subventions communautaires.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité